

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 13 octobre 2015
à 21 heures.**

Sous la Présidence de Monsieur Gérard AFFRE, Maire,

Présents : Mr Maurice IMBERT, Mme CHARLES Cécile, Mr GALTIER Jean-Charles adjoints.

Mme MOLINIÉ Anne-Marie, Mr ROZIERES Thierry, Mr MARCHAND Christophe, Mr François MOLINIÉ, Mme Marie-Thérèse GAY, Mr CANTAGREL Michel.

Excusé : Melle GINISTY Fanchon a donné pouvoir à Mme CHARLES Cécile.

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le projet éolien des Ressés.
- Discussion sur la Réforme Territoriale et vote.
- Location des garages et des baux à la ferme.
- Indemnité du Receveur.
- Questions diverses.

- Point sur le projet éolien des Ressés.

Monsieur le Maire présente Mme BREUZIN et Mr BOZZARELLI de la société Quadran Energies libres afin qu'ils nous présentent l'avancement du projet éolien des Ressés.

Monsieur le Maire précise qu'après leur présentation, la société Quadran Energies libres répondra aux questions. Suite à leur présentation de nombreuses questions ont été évoquées, la société Quadran mettra en Mairie et à la disposition de tous, un dossier d'information, cette société réalisera des permanences pour la population.

Suite à cette présentation certains conseillers ont précisé qu'ils ne sont pas favorables aux projets éoliens.

- Discussion sur la Réforme Territoriale et vote.

Monsieur le Maire présente le projet du Préfet concernant la réforme territoriale sur lequel la Communauté de Communes Lot et Serre fusionnerait avec la Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une commission s'est regroupée pour parler d'une fusion de quatre communautés de communes à savoir la commune nouvelle de Sévérac le Château, la Communauté de Communes du canton de Laissac, la Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac et la Communauté de Communes Lot et Serre. Le Conseil Municipal décide avec 10 voix pour et une abstention pour refuser le projet du Préfet et de délibérer pour une communauté regroupant, la commune nouvelle de Sévérac le Château, la Communauté de Communes du canton de Laissac, la Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac et la Communauté de Communes Lot et Serre. Suite à cette délibération de nombreuses discussions devront avoir lieu pour parler des différentes compétences de chacun, de la fiscalité etc. Le Préfet quant à lui prendra connaissance des différentes délibérations prises par les Conseils Municipaux, des informations de cette commission, ensuite il donnera sa décision.

- Location des garages et des baux à la ferme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locations des garages et des baux à la ferme arrivent à expiration le 31 décembre 2015. Il propose de se réunir le dimanche 20 décembre à 11 heures 30 en Mairie pour de nouvelles adjudications. Il propose également d'augmenter de 1%/an les mises à prix. Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette augmentation. Les Locataires seront informés par courrier et des affiches seront mises en place pour que la population soit informée. Ces adjudications sont faites sous forme d'enchères.

- Indemnité du Receveur.

Monsieur le Maire porte connaissance de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux qui est pour l'année 2015 de trois cents quarante-deux Euros et soixante-quinze Cents. Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette indemnité de conseil.

- Questions diverses.

Monsieur le Maire porte connaissance d'une réunion qui s'est déroulée en Mairie sur la réouverture des caves de LESTANG. Après présentation des différents intervenants l'étude coûterait environ 30 000 €. Ce projet sera débattu après décision des nouvelles Communauté de Communes car à l'heure actuelle ni la Commune ni la Communauté de Commune ne peuvent financer un tel projet.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général concernant le goudronnage de la RD 45 (Entrée de St Saturnin en venant de Laissac). Il aura lieu en 2016 car la saison n'est pas favorable à ces travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association CARLAROC, demandant des renseignements concernant le projet éolien, ainsi que de la réponse de Monsieur IMBERT. Le Conseil Municipal décide de répondre à ce courrier en donnant les coordonnées de la Société Quadran Energies libres et d'ERDF Energies Nouvelles.

Monsieur IMBERT informe le conseil que le PATA est passé aujourd'hui, à savoir de chez Monsieur IMBERT à environ 1 Km avant le Bousquet.

Madame MOLINIE demande si la commune ne peut pas réaliser une affiche afin d'indiquer les wc public.

Madame CHARLES et Mme MOLINIE se sont rendues à la réunion sur le TPE. Elles donnent les informations reçues et proposent de faire réaliser trois panneaux d'information pour mettre aux Thermes, à l'église de Saint Saturnin de Lenne et à l'église de La Roque Valzergues. Le coût est de 295 € par panneau. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Mme CHARLES porte connaissance au Conseil des renseignements trouvés pour l'accueil de familles de réfugiés. Elle laisse ces renseignements en mairie pour toute personne intéressée.

Séance levée à 00 heure 50

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Saint-Saturnin-de-Lenne : présentation des avancées des études du projet de parc éolien 'Les Ressés' porté par l'entreprise Quadran.

Mardi 13 octobre 2015.

Personnes présentes ayant signé la liste de présence :

Monsieur le Maire, M. Imbert Maurice, M. Cantagrel Michel, M. Molinie François, M. Poujol Christian, M. Molinier Francis, Mme Rivoire Josiane, M. Couret Florian, Mme Argentier Luce, M. Volpelier Nicolas, Mme Argentier Monique, M. Argentier Bernard, M. Gay Gilbert, M. Costes Louis, Mme Coster Ullern Nadine, M. Bernon Dominique, Mme Hernandez Christine, M. Hernandez Martial, M. Dallo Alexandre, M. Chassaly Clément, M. Bobin Laurent, M. Collard Francis, Mme Tronnet Huguette.

Une dizaine d'autres personnes étaient présentes à la réunion mais ne figurent pas sur la liste de présence.

Introduction de la réunion réalisée par M. le Maire qui annonce le déroulement de la réunion avec en premier lieu la présentation des avancées des études du projet de parc éolien 'Les Ressés' puis dans un second temps une phase de questions et discussions sur le projet.

Sommaire de la présentation du projet :

- 1) Rappel sur la société Quadran
- 2) Bilan des 15 ans de développement éolien en France
- 3) Pourquoi notre zone d'étude et pas une autre ?
- 4) Historique du projet depuis 2013
- 5) Premiers résultats des études environnementales
- 6) Les retombées économiques et sociales du projet
- 7) La mise en place de la concertation et la communication
- 8) Les étapes à venir du développement de projet Les Ressés
- 9) Analyse paysagère
- 10) Discussion

Quadran est un producteur français d'énergie verte qui a plus de 15 ans d'expérience. Le président, Jean-Marc Bouchet, a son siège social à Béziers. Il est l'actionnaire majoritaire de l'entreprise.

Quadran travaille sur 4 énergies renouvelables, l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le biogaz.

Nous intégrons toutes les phases de développement, construction, exploitation et démantèlement de nos centrales (200 en exploitation à ce jour).

400 MW en exploitation fin 2015
 près de 200 centrales qui produisent l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 725 000 personnes



44 centrales
278 MW

126 centrales
108 MW

6 centrales
5 MW

9 centrales
11 MW

- o 300 MW autorisés
- o 100 MW en construction
- o 400 MW en instruction
- o 2 500 MW en développement

600 M€ d'actifs en exploitation
 30 M€ de CA - prévision 2015
 Effectif fin 2015: 700 personnes
 réparties sur 15 agences

Les chiffres clés de L'ENERGIE EOLIENNE EN FRANCE BILAN DE 15 ANNEES DE DEVELOPPEMENT

1. L'éolien, une énergie au pleine conscience et responsable

160 TWh par an en 2014
pour la France entière*



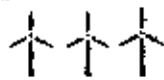
550 GWh par an en 2014
pour les centrales
éoliennes



120 000 GWh par an en 2014
pour les centrales
éoliennes



20 000 GWh par an en 2014
pour les centrales
éoliennes



2. Éolien, une solution contre le changement climatique

3 milliards de tonnes de CO2 évitées
par an en 2014



10 milliards de litres d'eau
économisés par an en 2014



3. L'éolien, un outil d'aménagement du territoire

10 000 emplois créés
par an en 2014



10 000 tonnes de déchets
recyclés par an en 2014



4. L'éolien, une énergie au service de l'investissement et de l'emploi

10 milliards de tonnes de CO2 évitées
par an en 2014

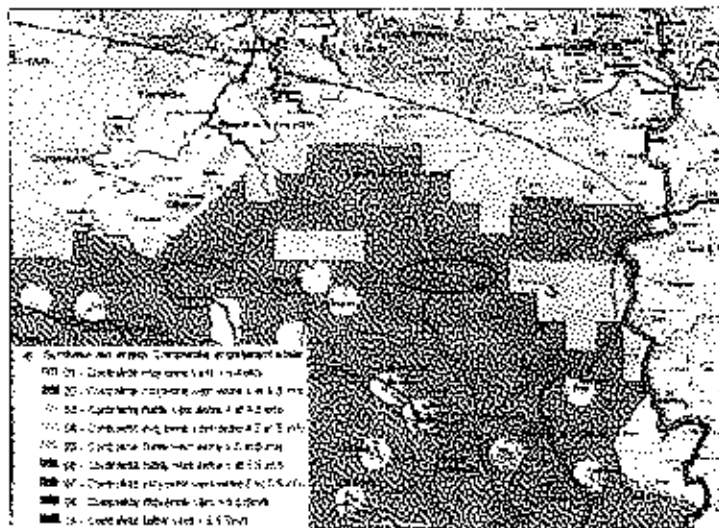


10 000 tonnes de déchets
recyclés par an en 2014



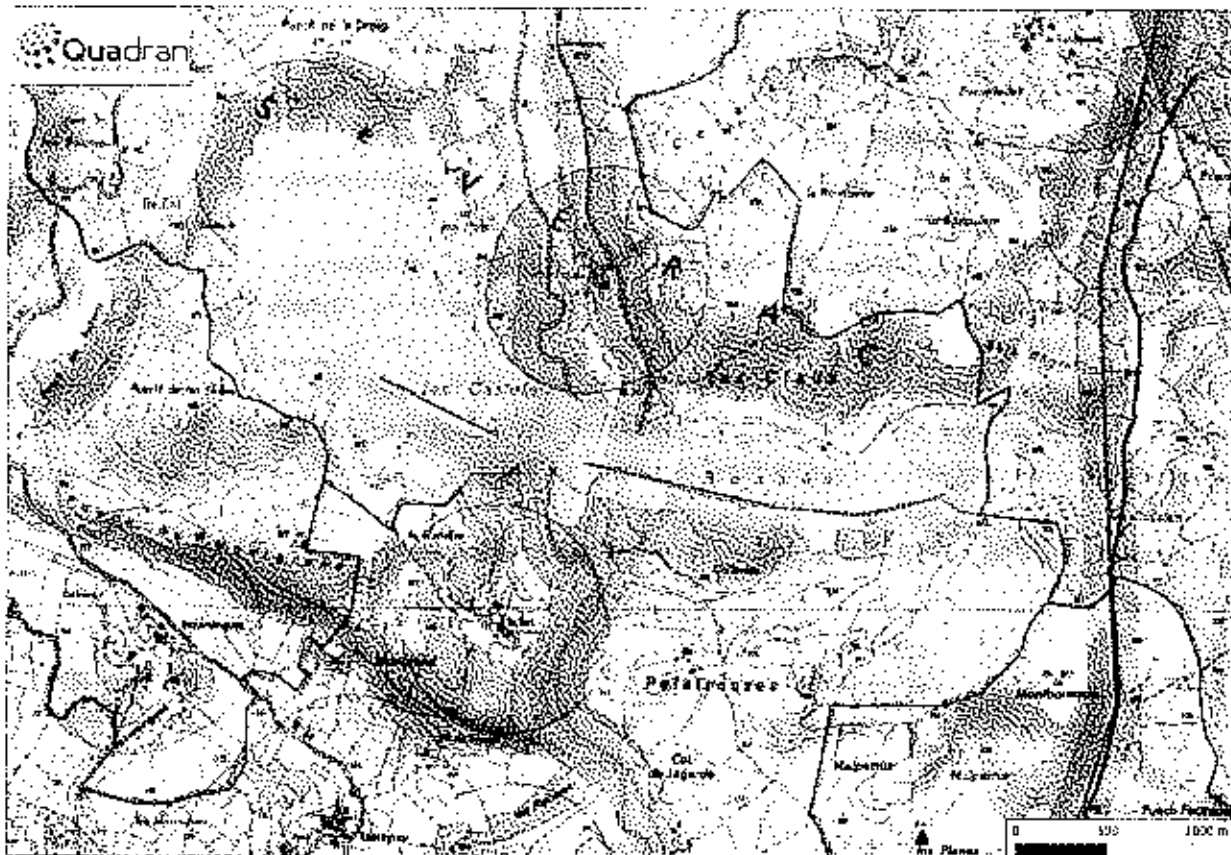
Justificatif du choix de la localisation du projet de parc éolien Les Ressés :

- Le projet éolien 'Les Ressés' s'inscrit dans une zone verte du SRCAE – volet éolien, dont l'ensemble des contraintes (avifaune, chiroptère, biodiversité) est jugé moyen pour une vitesse de vent estimée entre 5 et 5.5 m/s



Cartographie de synthèse des contraintes et durées de vent issue du SRCAE (Source: AEEnergie)

La zone d'étude du projet de parc éolien :



L'aire d'étude du projet a été définie au regard des différentes servitudes présentes sur le terrain, notamment l'habitat et les réseaux.

Les atouts de la zone d'études:

- Zone de bonne altitude (moyenne de 900 m)
- Accès facilité par l'A75, la D2, la voie ferrée
- Crête bien exposée aux vents dominants
- Proximité du réseau électrique avec le poste de raccordement à Sévérac-le-Château
- Faible nombre d'habitations autour de la zone d'étude (peu de densité)
- Pas de servitudes techniques qui grèvent la zone
- Potentiel compris entre 5 et 10 éoliennes (à confirmer selon les données de vent et les études techniques en cours).

> Meilleure zone d'étude identifiée par Quadran du secteur

Historique du projet éolien

- 10/03/2013:** Envoi d'une proposition d'étude de projet de parc éolien aux communes de Saint-Saturnin-de-Lenne, Lapanouse et Campagnac suite à la parution des zones propices au développement de l'éolien en MP.
- 6/11/2013:** Première réunion avec 3 élus du CM de St-Saturnin ainsi que les propriétaires exploitants de la zone d'étude
Signature du foncier sur la zone d'étude et début des études environnementales
- 08/01/2014:** réunion avec M. le Maire sur le calendrier d'avancement du projet

Rencontre de la LPO Grands Causses à Millau pour parler du projet éolien

- 20/02/2014**: obtention d'une délibération pour mener les études et implanter un mât de mesure de vents
- Mars 2014**: dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'un Mdm
- Eté - automne 2014**: réalisation des inventaires faune/flore par Rural concept (Rodez)
Inventaires sur les chauves-souris par le BE EXEN (Viménet)
- Hiver 2014/2015**: analyse des premiers résultats sur les enjeux environnementaux et demande de cadrage préalable à la DREAL
Rencontre à 2 reprises de la DREAL sur les enjeux avifaunistiques (grands rapaces)
- Mars 2015**: passage en MISAP à Rodez pour présenter le projet et son volet paysager
- Réponse des administrations sur le projet en **juin 2015**
- Juillet 2015**: installation du mât de mesure de vent sur la crête des Ressés à 70 m
- Depuis lors poursuite des études environnementales et techniques sur le projet et réflexion avec un cabinet de conseil en concertation sur les outils à mettre en place.

Les études menées dans le cadre du projet pour analyser les enjeux du site : l'étude d'impact sur l'environnement :

Pièce maîtresse d'un projet qui décrit les **sensibilités et enjeux d'une zone d'étude**, le projet envisagé et analyse dans quelle mesure ce projet peut s'insérer dans l'environnement. Cette analyse oriente Quadran dans ses choix d'implantation afin de supprimer, limiter et réduire, voire compenser les impacts de son projet sur l'environnement écologique, paysager et humain.

C'est ainsi que le volet avifaune réalisé à partir d'inventaires de terrains, sur un cycle de 2 ans, est réalisé par ABIES, en accord avec la méthodologie demandée par la DREAL lors du cadrage préalable. Le volet des chauves-souris est étudié par le bureau EXEN, expert basé à Viménet. Le volet faune/flore a été réalisé par Rural Concept de Rodez.

ABIES conclut que l'enjeu principal du site d'étude est l'avifaune avec les rapaces: diversité, sensibilité et patrimonialité.

Ce pourquoi de nouveaux inventaires ont été réalisés sur le terrain et le seront jusqu'au printemps prochain (2016). L'important est de comprendre le déplacement des espèces, leur nombre, leur utilisation de la zone d'étude et de mesurer l'impact d'un futur parc éolien dans leur environnement.



Un mât de mesure de vent a été installé fin juillet 2015 sur la crête des Resses afin de mesurer la force du vent, ses directions et les effets de turbulences liées au relief. Celui-ci restera au minimum 1 an pour être représentatif de toutes les saisons afin de qualifier la classe de vent et son potentiel productif.

Résultats mensuels des paramètres mesurés									
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
Hauteur (m)	59,4	59,7	59	40	67,5	-	65,4	47,5	67,9
Unité de mesure	m/s	m/s	m/s	m/s	m/s	m/s	m	m	m
Moyenne	6,17	6,12	5,31	5,69	6,36	-	-	-	-
Max 1sec	24,91	23,70	20,02	21,99	31,10	-	-	-	-
Max 10 min	15,91	15,71	14,04	15,02	15,33	-	-	-	-
Min 10 min	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R15 (%) *	5%	5%	14%	14%	9%	-	-	-	-
Complétion	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%

* R15 : pour un vent de vitesse nominale, c'est-à-dire de 10 m/s, les vitesses de pointe doivent être inférieures à 15 m/s.

Répartition mensuelle des paramètres par direction:

Répartition des occurrences de direction par direction

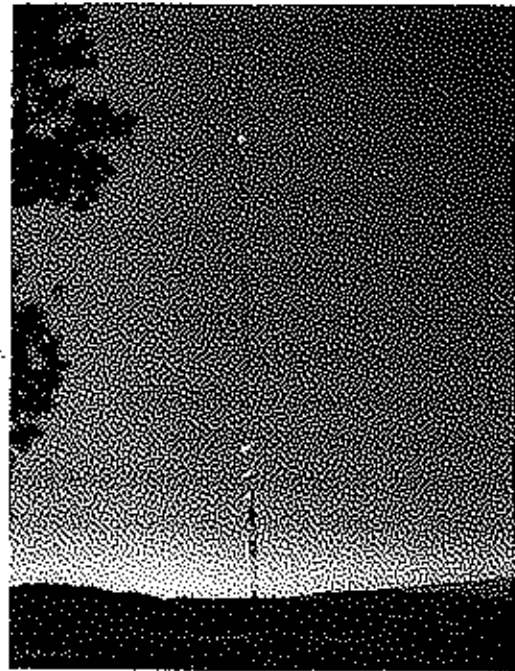
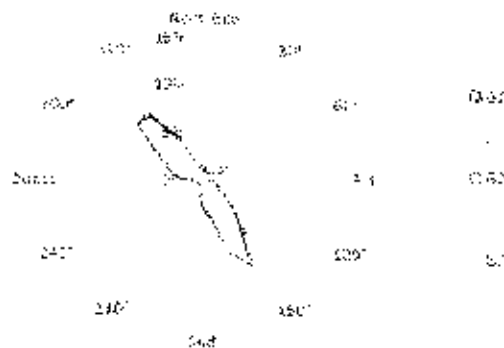


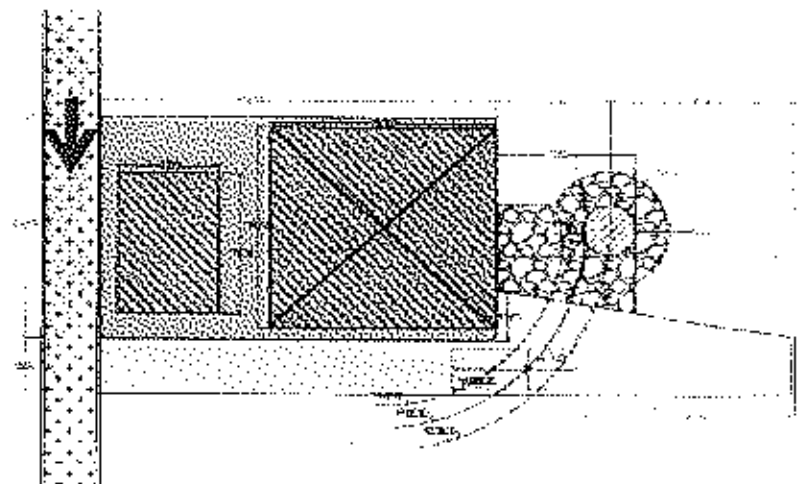
Photo du mât de mesure de 70 m

Les caractéristiques du projet éolien envisagé :

- Potentiel du site entre 5 et 10 éoliennes : à déterminer en fonction du résultat des différentes études
- Puissance 3 MW (3000 kW) chacune
- Puissance totale max du parc: 30 MW
- Electricité produite: 73 500 MWh
- Équivalent en consommation: 72 000 personnes
- Tonnes de CO₂ évitées: 20 000 par an
- Type de machine: 135 m bout de pale
- Investissement: 32 millions d'euros dont 8 millions pour les entreprises locales

- Location des terrains, foncier privé uniquement
- Emprise au sol: 2000 m² maximum
- Continuité de l'activité agricole et/ou pâturage
- Démantèlement obligatoire (ICPE), provision de fonds (50 000 €/éolienne).

- La plate-forme perpendiculaire à la piste d'accès



Les retombées économiques pour les collectivités locales :

- **Période de développement**

Depuis mars 2013, Quadran travaille avec des bureaux d'études mais également des entreprises de TP et déboisement locaux et régionaux. Au total 200 000 € ont été investis à ce jour dans des prestations.

- **Période de construction**

Si l'on considère un parc de 10 éoliennes (seuil maximum), le montant de l'investissement sera de 32 millions d'euros dont 25 % revient aux entreprises locales soit 8 millions pour le GC, l'élec...

- **Période d'exploitation :**

Retombées fiscales liées au chiffre d'affaires du parc éolien

Ex: Pour 10 éoliennes de 3 MW (30 MW):

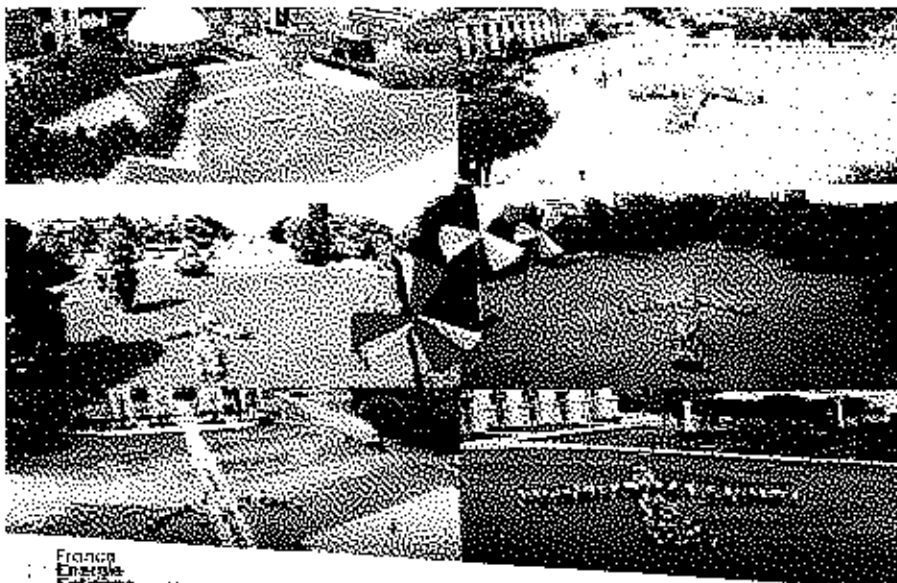
- Pour la commune: 73 000 €/an
- Pour la CC: 150 000 €/an
- Pour le département: 115 000 €/an
- Pour la Région MP: 23 000 €/an

Avec ces retombées, la commune pourra envisager la réalisation de nouveaux projets de type rénovation de bâtiments publics, création d'aires de loisirs, aide au service à domicile, création de cabinet médical...

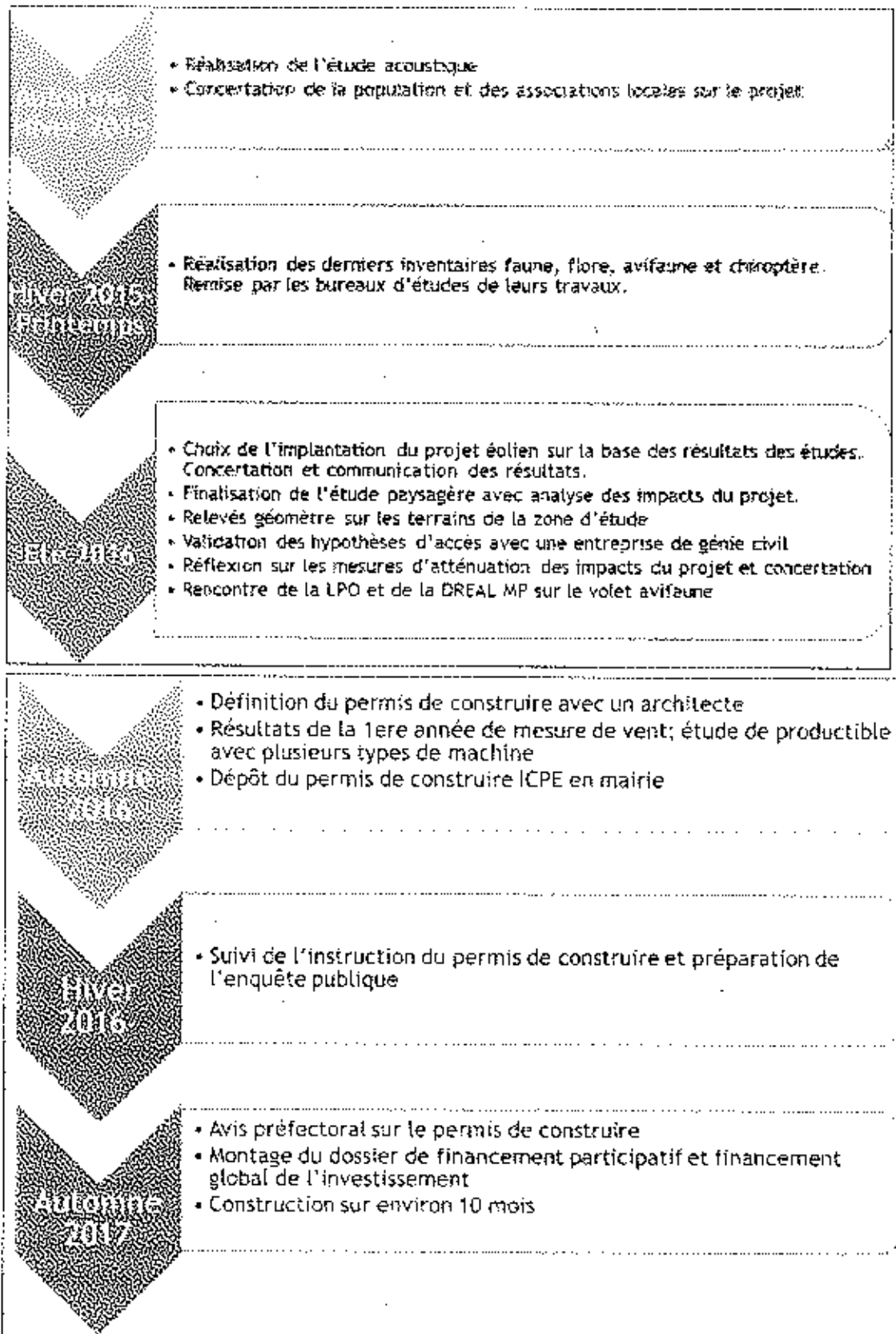
L'information et la communication :

Voici les outils qui vont être mis en place rapidement par Quadran pour assurer à tous les habitants un bon niveau d'informations sur le projet éolien et aussi une implication dans le développement de ce dernier :

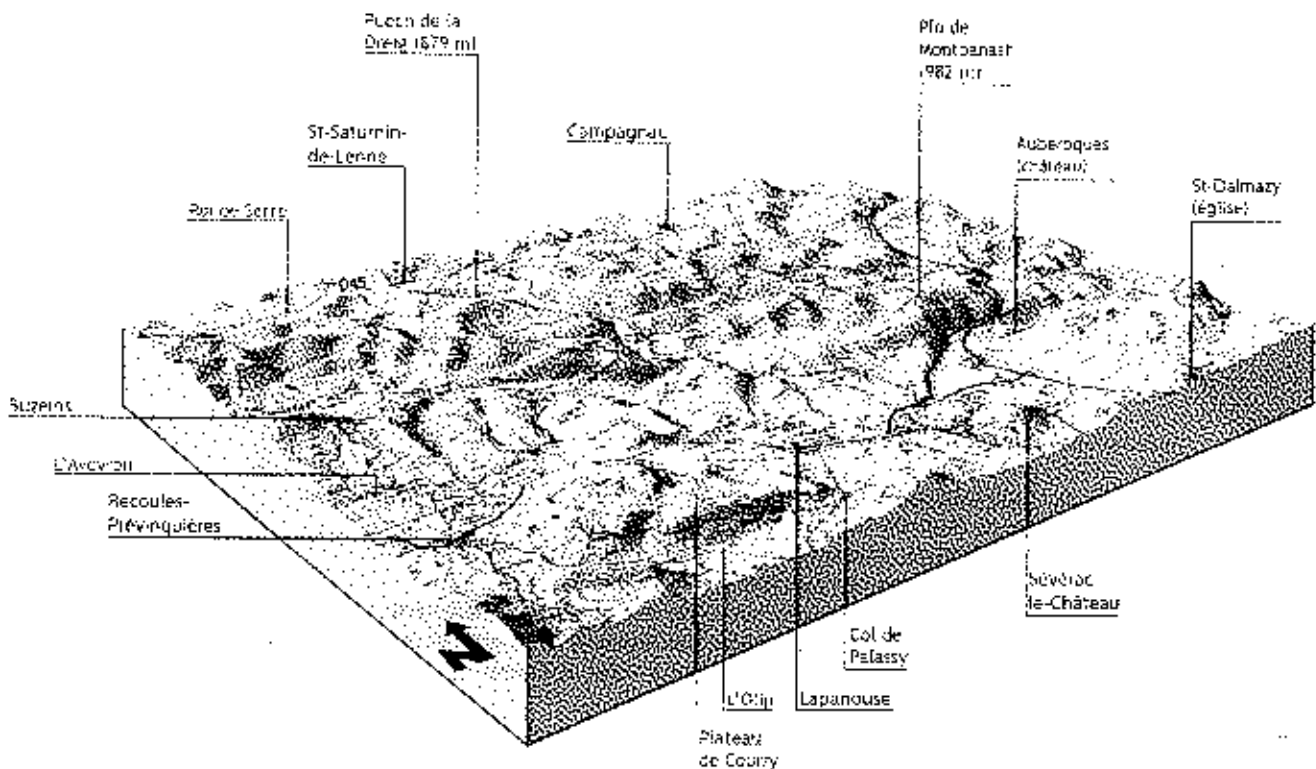
- Bulletin communal d'information avant la fin de l'année 2015 ;
- Permanences d'information en mairie (3/4 sur les 8 prochains mois) : 1 tous les 2 mois avec pour certaines permanences des thématiques dédiées comme l'acoustique ;
- Création d'un comité de suivi éolien composé de personnes intéressées pour suivre le projet et préparer des ateliers thématiques ;
- Création d'une plateforme internet d'information et de concertation sur le projet (type blog) ;
- Lettre de suivi trimestrielle sur les avancées du projet éolien aux habitants ;
- Ouverture au financement participatif avec une plateforme de crowdfunding ;
- Evènements thématiques sur le site d'étude (avifaune, chauves-souris, journée du vent en juin).



Les grandes étapes à venir du développement de projet :



Présentation de quelques photomontages réalisés pour la présentation du volet paysager aux administrations compétentes (MISAP en Mars 2015)



Deuxième partie : phase de questions, commentaires et discussion

- Demande de participants de réaliser des photomontages depuis les hauteurs de Saint-Saturnin-de-Lenne, depuis le village même et aussi depuis les hameaux le long de la D45 (de Campagnac à Saint-Martin-de-Lenne). Quadran proposera aux élus du conseil municipal une liste de points de prise de vue photographique complémentaire à réaliser pour validation avant réalisation des photomontages.
- Pourquoi, après réception du compte-rendu de la réunion MISAP, en juin 2015, qui conclut de façon assez pessimiste sur le projet, Quadran a-t-il décidé de poursuivre ce dernier ? Après réflexion interne, nous avons mis en perspectives les arguments avancés par les administrations et décidé de poursuivre le projet, notamment en mesurant les données de vent sur le site afin de s'assurer du potentiel de vent et demandant aux bureaux d'études précités de compléter leurs inventaires de terrain pour cerner finement les sensibilités de la zone d'étude.
- Mme Charles Cécile partage avec l'assemblée ses visites de parcs éoliens, à savoir celui de Castelnau-Pégayrols avec un très bon retour des élus et de la population globalement et celui de Bouloc où les habitants se sentent victimes de nuisances notamment sonores. Quadran remercie Mme Charles pour ce témoignage et sa démarche personnelle de recherche d'informations. Quadran connaît ces parcs éoliens et n'a pas participé à leur développement ou construction. Il est vrai que chaque parc éolien est différent de par son relief, son climat et la distance aux habitations.

Pour évaluer et modéliser le bruit perçu par les habitations autour d'un projet de parc éolien, il faut réaliser une étude acoustique. Cette dernière est menée par des spécialistes tels que Gamba Acoustique ou le cabinet Delhom.

Elle consiste en 3 grandes étapes : 1) mesurer dans les hameaux les plus proches de la zone de projet le bruit ambiant en installant des sonomètres et des enregistreurs pendant plusieurs semaines.

2) Modéliser le bruit ambiant des hameaux en fonction du relief du terrain et de la végétation pour comprendre sa propagation. Mettre en lien cette enveloppe de bruit ambiant en fonction des mesures de vent observées par le mât de mesure sur cette même période.

3) Intégrer dans cette modélisation des scénarios d'implantation d'éoliennes (nombre, type, puissance) différents en fonction de la classe de vent. Cette dernière simulation permettra de comprendre, sous différents régimes de vent et direction, quel scénario est le moins impactant pour l'environnement proche.

Quadran souhaite réaliser avec le bureau d'études acoustiques un atelier thématique en début d'année prochaine. Cet atelier à portée pédagogique et concrète sera mené par l'acousticien pour une vingtaine de participants (l'inscription se fera en mairie).

- Quelle est la durée d'exploitation d'un parc éolien ?

Une éolienne est conçue pour fonctionner pendant environ 120 000 heures durant ses 20 années de durée de vie. Cependant, il est possible à terme de rénover un parc en faisant du 'repowering' ; comme nous le réalisons actuellement sur notre plus vieux parc éolien, celui de Lastours dans les Corbières.

- Evocation du projet de création d'un grand transformateur à Saint-Victor par une personne dans l'assemblée. Quadran explique que le projet de Saint-Saturnin-de-Lenne se raccordera au poste de Sévérac-le-Château où la capacité de raccordement disponible pour les énergies renouvelables est à ce jour de 20 MW.

- Quel est le loyer perçu par les propriétaires des terrains ? Quadran explique que les promesses de bail ont été signées avec l'intégralité des propriétaires de la zone d'étude et que le loyer annuel pour l'installation d'une éolienne sur leur parcelle est de 3500 € par MW (en moyenne les éoliennes sont de gamme 2 à 3 MW).

- Les éoliennes assurent-elles une bonne transformation de l'énergie ?

Aujourd'hui, le rendement des parties électriques avoisine souvent 100 %, les pertes étant plutôt d'origine mécanique (frottements, engrenages, boîtier électrique...). Et les progrès techniques, qui ont notamment modifié les profils et les matériaux des pales, permettent maintenant d'extraire de 40 à 50 % de l'énergie du vent.

En effet, la production éolienne étant « intermittente », cela signifie que sa production dépend des conditions météorologiques. Sur le projet éolien 'Les Resses' on estime le nombre d'heures de fonctionnement à 2500 sur 8766 heures au total ; soit 28 % de facteur de charge.

Le facteur de charge (ratio entre l'énergie produite et l'énergie qu'elle aurait pu produire à son maximum) de l'éolien en France est de 23% en 2014 (contre 16% en Allemagne). Ainsi, le parc éolien français a produit 17 TWh d'électricité en 2014.

- Les éoliennes ont-elles un impact sur la santé ?

1. Le bruit

Les éoliennes installées aujourd'hui (d'une puissance de 2 à 3 MW) se caractérisent par des émissions sonores de plus en plus faibles.

Le volume sonore d'une éolienne en fonctionnement à 500 mètres de distance s'élève, à l'extérieur d'une habitation, à 35 décibels, soit l'équivalent d'une conversation chuchotée, tandis que le niveau gênant de bruit se situe autour de 60 dB et les premiers risques pour la santé autour de 90 décibels.

En 2013, confirmant les conclusions de son rapport de 2008, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) indiquait que « les émissions sonores des éoliennes ne sont pas suffisantes pour générer des conséquences sanitaires directes en ce qui concerne les effets auditifs ».

Une enquête réalisée en mai 2015 pour le SER par l'institut de sondage BVA auprès de 900 personnes vivant dans un rayon de 600 à 1 000 mètres de parcs éoliens révèle que 84% des personnes interrogées estiment que le parc éolien est situé à bonne distance. Interrogés également sur les éléments négatifs d'un parc éolien, 1% seulement des riverains évoque les effets sanitaires des éoliennes. Enfin, seuls 4% ressentent une gêne liée au bruit.

Dans un article publié dans la rubrique « Santé » du Figaro début 2015, le Professeur TRAN BA HUY, Oto-rhino-laryngologiste, membre de l'Académie Nationale de Médecine, qui a étudié la question dans de nombreux pays, explique, au sujet de la perception du bruit des éoliennes par les personnes qui vivent à proximité : « il n'y a pas de lien direct entre la présence d'éoliennes et les troubles fonctionnels allégués ».

2. Les infrasons (fréquence inférieure à 20 Hz)

Les infrasons sont émis par le frottement du vent sur les pales ; ils ne présentent pas de risque sanitaire en dessous du seuil d'audibilité, niveau qui nécessite une intensité considérable. Les infrasons émis par les éoliennes sont largement inférieurs au seuil de dangerosité et, même au voisinage immédiat des éoliennes, l'émission d'infrasons est modérée et sans danger pour l'homme :

- a. Les infrasons, dont la fréquence est inférieure à 20Hz, sont audibles et perceptibles par l'oreille humaine à partir de 95 dB(G) en moyenne ;
- b. A 500 m sous le vent d'une éolienne, les niveaux sonores des infrasons mesurés sont inférieurs (60 dB entre 2 et 20 Hz) au seuil d'audition de ces fréquences (95 dB en moyenne).
- c. Les fréquences infrasonores sont atténuées par l'éloignement par rapport à la source (diminution théorique de 6dB par doublement de distance) ;
- d. La réponse du corps humain aux fréquences infrasonores varie en fonction de leur niveau acoustique. Les perturbations physiologiques n'apparaissent que lors d'exposition à des niveaux sonores supérieurs au seuil d'audition de 95 dB(G). L'exposition d'au moins 1 heure à des niveaux d'infrasons compris entre 95 et 130 dB montre une augmentation de la pression artérielle et du rythme cardiaque. Des stimuli à 85 dB d'infrasons n'entraînent en revanche aucune perturbation de l'activité cérébrale.

L'ANSES a confirmé en 2013 que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons.

3. L'exposition à un effet stroboscopique

L'effet stroboscopique est un effet de crénelage temporel observable sous un éclairage intermittent, qui crée une gêne due à une succession rapide d'images qui se succèdent à une vitesse plus courte que la durée de persistance des images rétinienne. Il n'y a pas de risque avéré de stimulation visuelle stroboscopique par la rotation des pales des éoliennes. Il faudrait pour cela une observation fixe et

suffisamment longue pour que les variations d'un faisceau lumineux aussi étroit et lointain que celui fourni par la rotation d'une éolienne entraînent un tel effet. Néanmoins, sur ce risque quasi nul, la réglementation ICPE prévoit également des dispositions protectrices pour la santé des riverains.

- Avant la construction du parc éolien comment les entreprises locales seront-elles consultées ?
Quadran procédera à des appels d'offres pour les différents lots de construction du parc éolien, notamment le génie civil, le terrassement, l'électricité...
Dans nos clauses techniques de cahier des charges de construction, nous définissons avec l'assistant maître d'ouvrage un pourcentage dédié aux entreprises locales correspondant au tissu d'activité présent.
- Demande d'un participant de chiffrer dans l'étude d'impact sur l'environnement l'impact du projet éolien sur le tourisme
Aucune étude ne prouve que les éoliennes fassent diminuer l'activité touristique du lieu où elles sont implantées. A contrario, un parc éolien peut devenir un site touristique comme à Viarouge où les éoliennes servent de lieu de visite pédagogique et d'information sur la région. Parfois, des restaurants et boutiques sont installés à proximité et permettent un support de développement pour une commune. L'éolienne ne représente plus un objet métallique qui nuit au paysage. Son ouvrage esthétique et son utilité sont étudiés notamment dans le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Fin de l'échange entre les participants et reprise de l'ordre du jour du conseil municipal.
Merci pour votre attention.

Pour tout renseignement complémentaire sur le projet s'adresser à Mme Sophie Breuzin, responsable du développement de projet, au 05 67 33 95 51 / 07 77 26 75 58 ou encore par email à s.breuzin@quadran.fr